

## Règlement d'ordre intérieur / Règlement du prêt

### Accès

Une carte de client est délivrée à l'inscription sur présentation d'une pièce d'identité valable (carte d'identité, passeport). Une justification de domicile peut être exigée. Les changements d'adresses doivent être signalés sans retard, de même que la perte éventuelle de la carte client.

Tout usage de la bibliothèque exige une cotisation annuelle valable durant une année et renouvelable de date à date.

La consultation sur place des documents en accès direct est gratuite et ne suppose pas d'abonnement.

Les jeunes de moins de 16 ans doivent présenter une autorisation parentale (signature du tuteur lors de l'inscription).

Les lecteurs peuvent circuler librement à l'intérieur de la bibliothèque en respectant l'intimité des bureaux et des espaces réservés.

L'ordre de rangement des ouvrages en place doit être respecté. En cas de doute sur l'emplacement exact, prière de les remettre au personnel du prêt ou de les poser sur une table de la salle de lecture.

Le silence est requis dans la salle de lecture. Les lecteurs s'abstiendront de manger ou de boire dans les salles publiques. Les animaux ne sont pas admis. Les usagers de téléphones cellulaires (portables/GSM) sont priés de les éteindre avant d'entrer.

Les consignes du personnel sont à respecter. La bibliothèque peut refuser le séjour dans les salles à toute personne ne respectant pas le règlement d'ordre intérieur.

Un vestiaire est à la disposition de tous les visiteurs. La bibliothèque décline toute responsabilité en cas de vol.

### Règlement du prêt

Le nombre de livres empruntés ne peut excéder 5. Le nombre de CD ou DVD est limité à 3.

La durée de prêt est de 4 semaines.

Le prêt à domicile peut être prolongé en s'adressant au personnel du guichet de prêt ou par demande téléphonique pendant les heures d'ouverture à condition que le document n'est pas réservé par un autre lecteur.

Les lecteurs ont la possibilité de faire réserver les documents déjà empruntés en remplissant une fiche de réservation. Les documents retournés au guichet y seront tenus à disposition pendant 14 jours; les lecteurs seront prévenus par courrier.

Les lecteurs sont responsables des documents qui leur sont confiés. Ils n'y porteront aucune annotation, pas même au crayon. De plus il est interdit de transmettre les documents à des tiers. En cas de perte ou de vol d'un document appartenant à la bibliothèque, ils sont priés de le signaler sans retard et de remplacer la perte causée.

Sont exclus du prêt à domicile tous les livres de référence se trouvant à la salle de lecture, les périodiques ainsi que tous les documents de la réserve précieuse (2<sup>e</sup> étage). Ils sont uniquement à consulter sur place avec la possibilité de photocopier des extraits.

Les documents de la réserve précieuse sont mis à la disposition des lecteurs sur simple demande. Ces documents peuvent être mis de côté plusieurs jours de suite pour les lecteurs qui n'ont pas terminé la consultation.

La bibliothèque se réserve jusqu'à nouvel ordre la liberté de rayer toute personne de la liste des clients admis au prêt à domicile si, malgré les rappels qui lui ont été adressés, elle n'a toujours pas restitué les ouvrages en question.

## Consultation de l'Internet

La consultation de l'Internet exige l'inscription préalable.

Chaque client est personnellement responsable de l'utilisation de l'Internet.

La consultation de sites propageant des textes et/ou images contrevenant à l'ordre public et aux bonnes mœurs (à caractère notamment pornographique, violent ou raciste) est interdite.

Il est interdit de reconfigurer ou d'essayer de reconfigurer le matériel informatique mis à la disposition par la bibliothèque.

## Taxes

Toutes les taxes sont fixées par règlement communal.

Pour tout usager de la bibliothèque un abonnement valable durant un an et renouvelable de date à date coûte 6,20 €.

Prêt d'un CD ou DVD : 0,75 € / unité

Renouvellement d'une carte de lecteur en cas de perte ou de vol : 1,25 €

Consultation sur Internet : 1 € / demi-heure

Photocopies : 0,10 € / page format A4 et 0,20 € / page format A3  
(avec restrictions et uniquement pour les ouvrages qui sont à consulter sur place)